



Communiqué de presse

6 janvier 2015

RESTAURATION DE LA QUALITE DE L'AIR DANS LA VALLEE :

« UNE URGENCE SANITAIRE
ET
UNE PRIORITE NECESSAIRE DE L'ACTION PUBLIQUE »

Après plusieurs jours de pollution atmosphérique subie par les populations de la vallée de l'Arve, la préfecture a décidé d'appliquer à partir de la prochaine nuit **la mesure d'interdiction de circulation des poids lourds de transit les plus polluants.**

La situation de crise a suscité **la réaction suivante d'Eric FOURNIER**, maire de Chamonix-Mont-Blanc :

« La Vallée est déjà engagée depuis plusieurs années sur la voie de la réduction de l'impact des activités humaines : premier territoire de montagne à avoir mis en œuvre, dès 2011, un PLAN CLIMAT, elle fait partie aussi des territoires à l'initiative du Plan de Protection de l'Atmosphère qui couvre la vallée de l'Arve depuis 2012.

Ce sujet est un sujet majeur pour nos populations car c'est une affaire de santé publique et nous avons déjà eu l'occasion à de nombreuses reprises depuis plusieurs années d'interpeller au plus haut niveau de l'Etat à ce sujet.

Au-delà des mesures déjà prises dans la Vallée, notamment en matière d'incitation aux transports collectifs, avec **l'application exemplaire de la gratuité dans les transports publics depuis 2005** qui a permis de développer fortement la fréquentation de nos bus et de nos trains mais aussi les opérations considérables de rénovation de la ligne ferroviaire (près de 80 millions d'euros investis) ou de

densification de notre réseau urbain (35 cars), un **approfondissement de notre action s'impose.**

C'est dans cette optique que seront proposées dans les prochains jours un certain nombre d'actions de nature à renforcer la lutte contre les facteurs de pollution, notamment :

- **une démarche de renouvellement de la flotte de véhicules légers de la collectivité** en privilégiant les véhicules propres : hybrides ou électriques ; une recherche de partenariat est en cours avec un constructeur automobile pour alléger la charge de la collectivité.
- **la mise à l'étude de la gratuité pour les véhicules électriques** dans les parkings de la commune, complétée par un déploiement ambitieux de bornes de recharge.
- **Concernant l'habitat, second axe majeur d'action**, en complément du crédit d'impôt transition énergétique valable sur 2015 (30% d'aide sur un volume de travaux plafonné à 16 000 euros par foyer) mis en place par l'Etat, **la mise en place d'un complément d'aide à hauteur de 10% du coût des travaux (même plafond) pris en charge par la Vallée.**

La Vallée doit ainsi renforcer **dans toutes les directions** son œuvre de préservation du cadre naturel qui fait sa richesse mais aussi sa contribution à la sauvegarde de la santé de ses habitants.

Elle entend prendre toute sa part dans le combat contre la pollution atmosphérique et enjoint l'Etat de prendre ses responsabilités pour réduire les facteurs de pollution, notamment dans le domaine des transports.

C'est ainsi que les élus de la Vallée demandent que soit étudiée sans tarder la perspective d'une interdiction absolue de circulation des PL de transit en cas de pollution avérée et persistante sur le territoire afin que priorité non moins absolue soit accordée à l'impératif de protection de la santé des populations concernées ».